

## vendre une maison en indivision

Par **breizh**, le 19/10/2008 à 13:59

Bonjour,

J'espère que je ne me suis pas trompée de rubrique mais j'ai une question à laquelle je n'arrive pas à trouver de réponse claire et précise sur le net.

Un couple (aucune union, ps de mariage ni pacs) a acheté une maison en indivision à 50/50. Les deux parties payent la moitié du crédit. Seulement, la situation dans le couple est de pire en pire et l'un des deux souhaite se séparer car il ne supporte plus cette vie. La meilleure solution serait donc de vendre la maison et de se séparer. Seulement, l'autre n'acceptant pas la séparation, a décidé qu'elle ne voudrait pas vendre la maison juste pour obliger son ami à rester car celui qui veut partir ne peut pas se permettre financièrement d'emménager ailleurs en louant un appartement par exemple, cela lui ferait le crédit de la maison à payer plus les frais de l'appartement. Quelle est la solution? Il me semble qu'il faut passer par la voie judiciaire mais c'est long et l'ambiance est de plus en plus insupportable (pas au point du harcèlement moral mais presque)

Merci d'avance

Par **jeeecy**, le 19/10/2008 à 17:22

il convient de provoquer le partage de l'indivision

je vous invite pour cela à aller voir votre notaire qui vous en expliquera les modalités ;)

Par **breizh**, le 19/10/2008 à 20:36

Merci pour votre réponse, il ne s'agit donc pas d'une procédure judiciaire?

Par **Camille**, le 20/10/2008 à 11:59

Bonjour,

A terme si.

Si les deux protagonistes n'arrivent toujours pas à se mettre d'accord après le passage chez

le notaire qui leur expliquera que...

[quote="Code civil":3nt04ze7]Article 815

[b:3nt04ze7][u:3nt04ze7]Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut toujours être provoqué[/u:3nt04ze7][b:3nt04ze7], à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.[/quote:3nt04ze7]

Par **breizh**, le **20/10/2008** à **16:19**

Merci beaucoup